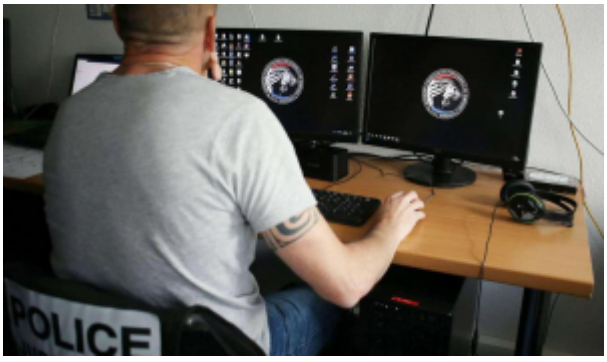
Police des polices : « Nous assistons à un nouveau phénomène, la consultation illégale et massive de fichiers de police par des agents n’ayant jamais vu leur donneur d’ordres »

23/01/2024 à 11h55



Quels sont les profils des fonctionnaires mis en cause ?

Ils sont variés mais le dénominateur commun est très clair, c’est l’appât du gain. Il peut se manifester à travers un besoin d’argent urgent ou au regard d’une addiction mais aussi, parfois, par pure cupidité. Il peut s’agir de corruption, de favoritisme, de violation du secret de l’enquête ou de consultation de fichiers. Cette typologie n’est pas exhaustive car, parfois, des faits de corruption se cachent derrière d’autres qualifications pénales comme le trafic de stupéfiants.

A cela vient s’ajouter la problématique de fonctionnaires ancrés de très longue date dans un secteur géographique précis avec parfois, dans leur champ de compétences, la délivrance d’autorisations pour des professions réglementées qu’ils sont

tentés de monnayer. **Et puis nous assistons à l'émergence d'un nouveau phénomène : la consultation illégale de fichiers, avec une grande facilité pour certains policiers qui, depuis chez eux, sans jamais avoir une rencontre physique avec le corrupteur, proposent la vente de fichiers sur des messageries de type Telegram.**

Comment lutter contre ce phénomène ?

Il faut d'abord assurer la détection des vulnérabilités et des facteurs de passage à l'acte en investissant encore davantage les domaines de la prévention et en tirant tous les enseignements d'enquêtes passées, en mettant en œuvre une stratégie de maîtrise des risques. Il s'agit très clairement d'une priorité de mon action. Nous entretenons aussi des liens très étroits avec l'Agence française anticorruption et les autres administrations régaliennes comme la justice ou Bercy, qui connaissent eux aussi des problématiques similaires.

Mais plus concrètement ?

Nous ne sommes pas aveugles mais nous devons redoubler d'efforts en matière de détection. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une réflexion pour parvenir à identifier des consultations massives de fichiers, peut-être grâce à un algorithme. Cela peut aussi avoir lieu à travers des procédures ouvertes pour d'autres faits, grâce aux écoutes, notamment. Nous disposons enfin d'outils de contrôle interne et externe, comme les plates-formes de signalements d'usagers, qui nous ont permis d'ouvrir des dossiers.

(…)

Le Monde